

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 31 juillet 2024 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
CREPIN	Alexandre	Conseiller municipal présent
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MAREY	Daniel	Excusé
MARTAUX	Michel	Conseiller municipal présent
MOUGENOT	Alexandre	Conseiller municipal présent
PHEULPIN	Sébastien	Secrétaire de séance
PRETOT	Marie-Sophie	Conseillère municipale présente
RIGOULOT	Régis	Conseiller municipal présent
RUFER	Pierre	Conseiller municipal présent
TRAMUSET	Jean-Pierre	Conseiller municipal présent

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice. Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 10

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 28/05/2024

28/2024 ACQUISITION BIEN IMMOBILIER

29/2024 DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ SANS ENQUÊTE PUBLIC PRÉALABLE

30/2024 TARIFS DE LOCATION ET INVENTAIRE SALLE COMMUNALE

31/2024 INSTALLATION TÉLÉALARME ÉLÉVATEUR ET AVENANT CONTRAT D'ENTRETIEN

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 28/05/2024

Délibération n°28/2024 - ACQUISITION BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le bien immobilier situé 8 rue de l'église, cadastré AB 188 et AB 189, d'une superficie totale de 796 m² est à vendre au prix de 60 000 €, hors frais de notaire et frais annexes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de la propriété immobilière, AB 188 et 189, situé 8 rue de l'église, dans les conditions décrites, moyennant 60 000 €, hors frais notariés et frais annexes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et à procéder à cette acquisition par acte notarié ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°29/2024 - DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC NON CADASTRÉ SANS ENQUÊTE PUBLIC PRÉALABLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à la vente d'une partie du domaine public non cadastré situé Impasse Sylvestre jouxtant la parcelle AC 41 des acheteurs, il y a lieu de déclasser cette partie du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DEMANDE** le déclassement de la section du chemin des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°30/2024 - TARIFS DE LOCATION ET INVENTAIRE SALLE COMMUNALE

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de la salle communale à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

Désignation	Tarifs Habitant de Mollans	Tarifs aux extérieurs de Mollans
Caution pour la location si utilisation de la cuisine	Un chèque de 500 €	
Weekend	100 €	180 €
1 Jour	60 €	110 €
Apéro ou Service commémoratif	15 €	20 €
Association Mollanaise	Mise à disposition gratuite	
Enterrement		
Catéchisme		
Jeunes Agriculteurs		
Forfait Nettoyage	80 € en cas de non-respect du contrat de location	

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant par délégation à signer les contrats de location.
- **APPROUVE** l'inventaire de la salle communale et les tarifs annexés à la délibération

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

Délibération n°31/2024 - INSTALLATION TÉLÉALARME ÉLÉVATEUR ET AVENANT CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que selon la Norme EN81-41, Article 5.5.16, l'installation de certains éléments, garantissant la sécurité des utilisateurs est nécessaire dans l'élévateur.

La société ERMHES propose l'installation d'une téléalarme pour un montant de 1 512.87 € TTC.

Un avenant au contrat d'entretien est proposé avec l'ajout de l'option forfait téléphonique via passerelle GSM pour un montant annuel de 126.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE l'installation d'une téléalarme dans l'élèveur par la société ERMHES pour un montant de 1 512.87 € TTC ainsi que l'avenant au contrat d'entretien pour un montant annuel de 126.60 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le présent devis ainsi que l'avenant au contrat d'entretien et à en assurer l'exécution financière.

e Conseil Municipal à l'**UNANIMITE VOTE POUR (10 voix)**

QUESTIONS DIVERSES

- Projet périscolaire :
 - Demander une vérification à un bureau de contrôle
 - Passer en catégorie ERP 4
 - Mise en conformité électricité
 - Travaux de rénovation

 - Affouage :
 - Distribution aux habitants en septembre
 - Demande de plusieurs devis

 - Passages piétons à repeindre : à voir avec agent communal
-

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 22h15.
Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 04/10/2024 avec la convocation à la prochaine réunion (10/10/2024) pour lecture et avis à donner.

Le Maire MUHLEMATTER Michaël	Le secrétaire de séance PHEULPIN Sébastien
	